

Le Tampon, le jeudi 10 novembre 2022

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE Du 28 octobre 2022

Ouverture des travaux du conseil d'école : 16h15

1. PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

Cf. liste d'émargement.

2. VALIDATION DU PV DU PRÉCÉDENT CONSEIL D'ÉCOLE

3. INFORMATIONS RELATIVES AU TRAVAIL DU RASED

4. POINT SUR LA RENTRÉE 2022

Effectif école

Pas d'évolution d'effectif par rapport à l'an dernier.

Année	Effectif
2022	363
2021	362
2020	356
2019	373
2018	386
2017	375
2016	366
2015	370
2014	362
2013	369
2012	422
2011	444

**Ecole Élémentaire
Antoine LUCAS**

TAMPON 1

n°JL10/11/2022 - 01

Affaire suivie par
Jean-Marc LE DEUN
Directeur

Téléphone
02 62 27 05 79
Courriel
ce.9740405x@ac-reunion.fr

3, rue des Abeilles
97430 Le Tampon

Structure pédagogique de l'école.

Une classe a été créée afin de permettre des classes inférieures à 25 en CP et CE1.

- 15 classes

Répartition par classe

2022-2023	
CP	23
CP	23
CP	23
CP/CE1 - 6/15	21
CE1	23
CE1	23
CE1/CE2 - 10/12	22
CE2	27
CE2	26
CE2/CM1 - 9/14	23
CM1	26
CM1	26
CM2	26
CM2	26
CM2	26
CM2	25
TOTAL	363

- 14 enseignants titulaires de classe.
- 3 enseignantes remplaçantes et/ou en complément de service.
- 1 enseignante professeure des écoles stagiaire
- 3 enseignants rattachés administrativement, remplaçant dans les écoles du bassin.
- 1 enseignant UPEAA : M. Freschet
- 1 enseignant et 1 psychologue du RASED : E et Psy
- 1 Assistant d'Éducation : M. ALLAMELE
- 4 AESH
- 4 Services civiques
- depuis 3 ans, fin de l'aide administrative. L'école ne dispose plus de secrétaire. L'accueil au public s'en ressent, la disponibilité du directeur aussi.
- L'intérim de direction est assuré par Mme RIVIERE Sandine.

5. LES COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ÉCOLE

Instance principale de concertation de l'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

- a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- d) Les activités périscolaires ;
- e) La restauration scolaire ;
- f) L'hygiène scolaire ;
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
- h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° Donne son accord :

- a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;
- b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4.

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur l'organisation des aides spécialisées.

6. RÉSULTATS DES ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉCOLE

Année	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Participation	55,75%	57,79%	55,15%	25%	57,7%	54%	58%	55%	55%	52%	64%

Inscrits : 583
 Votants : 325
 Suffrages exprimés : 271
 Taux national env. 47%

13 candidats élus pour 15 sièges. Deux parents volontaires ont complété les 15 sièges à pourvoir.

Liste définitive des représentants des parents d'élèves au Conseil d'École	
CASTRO	Amandine
TECHER	Patricia
DELABBAYE	Candice
BERNARD	Jessica
PETIT	Françoise
MACÉ	Aurélie
DUCH	Charlotte
GRONDIN	Marie-Gaëlle

PROT	Patrice
MAILLOT	Stéphanie
COROLLER	Fabienne
DESPLAT	Marion
FONTAINE	Aurélie
SALVI BAPTISTE	Stéphanie
PILAUD	Adèle

7. LE DIALOGUE AVEC LES PARENTS

- Rencontres dans les premiers jours de la rentrée scolaire :
Une réunion d'information avec le directeur,
Une réunion d'information en classe avec chaque enseignant,
 - Une deuxième rencontre est programmée pour chaque classe dans l'année scolaire.
Les parents sont tenus régulièrement informés des résultats scolaires et du comportement de leurs enfants notamment par l'intermédiaire du livret scolaire.
- Ponctuellement, des rendez-vous peuvent être programmés à l'initiative de l'enseignant ou à la demande du parent.

Le directeur reçoit sur rendez-vous ou sans rendez-vous à 8h30.
Les informations générales sont affichées au portail et sur le blogue de l'école (<https://bloc-note.ac-reunion.fr/9740405x/>). Divers documents utiles aux familles pour les familles s'y trouvent en téléchargement.

8. VOTE DU RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

Résultat du vote :
Contre : 0 /28
Abstentions : 0 /28
Pour : 28/28

Le règlement intérieur est reconduit pour cette année scolaire.

9. LES ÉVALUATIONS

- Évaluations CP et CE1 de début d'année scolaire : Évaluations obligatoires construites par l'institution et distribuées aux écoles.
- Évaluations CE2 de début d'année scolaire : Évaluations obligatoires construites par l'équipe éducative de l'école.
Ces évaluations font l'objet d'un bilan (points d'appui/difficultés) et de pistes pédagogiques de prévention/remédiation proposées par les conseils de cycles débouchant sur des actions pédagogiques au projet d'école.
- Le LSU (livret scolaire unique) le livret officiel valable dans toutes les écoles est remis régulièrement aux parents.

Continuité jusqu'au collège (3ème).

Périodicité du LSU :
Trimestrielle pour les CE2a et CE2b. Semestrielle pour les autres classes.

10. ORGANISATION DE LA SEMAINE

Semaine de 4 jours. Lundi, mardi, jeudi, vendredi. Horaires : 8h20 - 12h00 et 13h20 - 16h00

11. LOCAUX, SECURITE, HYGIENE, SANTE, ACCES HANDICAPES

Ecole en bon état général.

Le Directeur félicite et remercie le service technique des écoles (interventions urgentes) pour la rapidité, efficacité de leurs interventions.

Quelques problèmes récurrents :

- Revêtement de cour détérioré. Risque de chute ;
 - Sol très glissant dans les coursives et sous le préau. Risque de chute ;
 - Luminosité excessive dans les classes. Risque lié au rayonnement ;
- Des rideaux devaient être posés durant les vacances d'octobre mais la mairie a repoussé.
- Risque thermique lié à l'exposition directe au soleil M. *Thélis* (représentant la mairie) a évoqué, lors du CE du 03/11/2020 un projet d'ombrage des cours d'écoles. Pas de suite donnée.
 - Eau régulièrement non potable. Risque sanitaire ;
M. *Thalis* évoquait, au même CE, la création de deux stations d'épuration mais éloignées de notre école.
 - Toutes les serrures des classes devaient être changées durant les vacances pour un passe unique mais la mairie a repoussé.

Intervention de M. Prot, parent d'élève :

Le matin, à 8h20, l'accès à la rue des Abeilles (entrée de l'école) est régulièrement empêché par le véhicule de transport des élèves l'Unité externalisée de l'IMP. Ne trouvant pas de place pour se garer, le véhicule s'arrête sur la voie de circulation, bloquant tout trafic.

Les embouteillages qui en résultent s'étendent jusqu'au rond-point de la rue Hubert Delisle, Départementale 3.

Le risque d'accident est élevé pour les élèves qui se rendent à pied à l'école et pour ceux qui, pour être à l'heure à l'école, quittent les voitures embouteillées de leurs parents et s'élancent à travers les véhicules.

Des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite existent mais ne sont pas en nombre suffisant pour les parents d'élèves et les taxis.

Pistes évoquées pour pallier cette situation :

- Ajouter une ou plusieurs places de parking pour PMR.
- Permettre aux véhicules de transport d'élèves de se garer dans le parking des enseignants de la maternelle le temps de la dépose.

Sécurité :

Exercices annuels :

3 exercices d'évacuation-incendie (1 préparé, 2 inopinés)

1 plan particulier de mise en sûreté (PPMS) Attentat intrusion

1 PPMS Evénements Météorologiques Dangereux (EMD)

Exécutés :

Exercice incendie le 20/09/2022

A venir :

PPMS Attentat intrusion le 21/11/2022

PPMS Evénements Météorologiques Dangereux (EMD) avant le 15/11/2022

Registres/dossiers sécurité obligatoires :

Le REGISTRE DE SECURITE INCENDIE

Le PLAN PARTICULIER de MISE en SURETE face aux risques sociétaux
Le PLAN PARTICULIER de MISE en SURETE face aux risques naturels et technologiques
Le DOCUMENT UNIQUE d'EVALUATION des RISQUES
Le REGISTRE de SANTE ET de SECURITE au TRAVAIL accessible à tous les usagers de l'école. Le REGISTRE des DANGERS GRAVES et IMMINENTS.
Le REGISTRE DE LA QUALITE DE L'AIR.
Le Registre d'accessibilité
Le dossier RGPD - REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES
Le dossier Equipe ressource interne de crise (ERIC) et cellule académique d'aide et soutien académique (CASA)
Le Registre des Aires de jeux et le Registre des équipements sportifs
Le Registre des soins
Le registre de Commission de sécurité. Le Dossier Technique Amiante.

Accessibilité :

Tous les locaux du rez-de-chaussée sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, sauf les toilettes de la cour A.

Point sur la restauration scolaire et la pause méridienne :

Tous les ans, le Directeur demande la réfection des jeux peints sur le sol. Ces jeux permettent d'occuper les élèves et limitent des chamailleries des élèves oisifs durant la longue pause méridienne.

Un projet pédagogique est prévu, sous l'impulsion de Mme Crouchit, pour peindre des jeux de cour au sol.

12. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET D'ÉCOLE ;

Le Projet d'école est disponible en ligne sur le blogue de l'école. Les membres du Conseil d'école ont été invités à le consulter avant la réunion.

Projet d'école validé.

13. Le Conseil Ecole-collège

L'instance se réunit deux fois par an.

Intervention de Mme PAYET Frédérique représentants de l'école au CEC du 25/10/2022.

Description du fonctionnement et des compétences du CEC.

14. ELVE

Rectorat de la Réunion, politique des langues :

Une langue unique du CP au CM2 à raison d'1h30 d'enseignement par semaine. Après consultation de parents d'élèves de CP, 98% ont opté pour l'Anglais.

Toutes les classes font de l'Anglais.

Les enseignants, peuvent, parallèlement et s'ils le souhaitent, pratiquer l'EMILE (enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère).

15. Les sorties scolaires

Financements OCCE (4 bus) et CASUD (6 bus l'année civile 2022).

Nous sommes en attente de la dotation CASUD pour 2023.

Les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 sortiront le 05/12/2022 au musée Kélonia, St-Leu.

16. LES ACTIONS PARTICULIÈRES EN FAVEUR DES ELEVES (APC, PPRE, EE, PAP, PPS, PAI, UPE2A, CMS, RASED...)

- Présentation faite de chaque dispositif / structure.

17. Le périscolaire (la Cité éducative, l'accompagnement éducatif, le dispositif Devoirs faits...);

La cité éducative est pilotée au niveau des académies par : le Préfet, l'Inspecteur d'académie et le Maire.

Objectifs :

- Accompagner le jeune / l'enfant / l'élève sur tous ses temps de 0 à 25 ans dans sa globalité (santé, culture, citoyenneté et avenir)
- Fédérer tous les acteurs de la Cité.

Dans notre école :

Des ateliers méridiens pour tous les élèves à raison de 8 ateliers par semaine (2 par jour, sur l'année).

Avis du CE sur l'utilisation des locaux hors temps scolaire

a. Centre aéré durant les vacances scolaires :

Le conseil d'école comprend le besoin de locaux pour ce dispositif cependant, le conseil d'école relève, comme chaque année, le manque de place pour ranger tout le matériel scolaire avant l'arrivée du centre aéré. Il est arrivé que ce matériel soit détérioré. Par ailleurs, les centres aérés étant de la compétence de la mairie, le conseil d'école souhaiterait l'aide d'agents municipaux pour effectuer ces rangements chronophages.

Au retour des vacances d'hiver austral, le stock de papier machine appartenant à la coopérative de l'école avait disparu.

b. Prêt du réfectoire les week-ends

Bonne gestion des agents. L'école est propre suite aux prêts du réfectoire pour des fêtes privées.

c. La garderie de l'association Ti Marmaille Fleury.

Ce dispositif fonctionne bien et le Conseil d'école se félicite de son existence. Des animations auront bientôt lieu les mercredis après-midi et lors des petites vacances scolaires.

d. Ateliers méridiens de la cité éducative.

e. Aide aux devoirs, le soir, de 16h00 à 17h15.

Parmi ses attributions, le Conseil d'école doit donner un avis sur l'utilisation des locaux hors temps scolaire. Il demande à la mairie de l'informer de l'utilisation des locaux hors temps scolaire afin d'être en mesure de se prononcer.

18. DÉSIGNATION, RENOUELEMENT DE LA MANDATAIRE DE L'OCCE

M. Pothin a accepté de prendre la mandature de l'OCCE pour cette année scolaire. Il est épaulé par Mme ARENES F.

Fonctionnement et point sur les comptes de l'OCCE. Comptes à disposition des membres du Conseil d'école.

19. LES PRÉVISIONS POUR LA CARTE SCOLAIRE DE L'ANNÉE 2023-2024

15 classes :

En prenant en compte les effectifs actuels de l'école Antoine LUCAS, ceux des grandes sections de la maternelle Terrain Fleury et des arrivées supplémentaires :

21	CP	
22	CP	
22	CP	65
23	CE1	
23	CE1	
23	CE1	
6/16	CE1/CE2	75
24	CE2	
23	CE2	
8/14	CE2/CM1	71
26	CM1	
26	CM1	
8/14	CM1/CM2	74
26	CM2	
26	CM2	66

Ecole hors dispositif REP

20. DATES PRÉVISIONNELLES DES PROCHAINS CONSEILS D'ÉCOLE

Les 28/03/2023 et 30/06/2023.

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'actualité scolaire.

21. REMERCIEMENTS

18h45 : Fin de séance.

Le Tampon, le jeudi 10 novembre 2022

Le président,
Le directeur,
Jean-Marc LE DEUN

E.E.P.U Antoine Lucas
3 rue des Abeilles
97430 LE TAMPON
Tél. / Fax : 0262 27 05 79

Secrétaire,
Mme CADET Sandrine



M. LE DEUN Jean-Marc